



## Retenu sur salaire

-----  
Par Ahaoling

Bonsoir,

Est ce qu'un employeur, quelque soit la raison, peut faire une retenue sur l'intégralité du salaire ? N'y a t'il pas un cadre légal à respecter ?

D'avance merci pour vos réponses

-----  
Par osram

Bonjour,

Il faut nous en dire plus.

-----  
Par Ahaoling

Bonsoir,

Il s'agit d'une dette contractée avec une entité en Asie de ma société. Je payais de manière échelonnée à l'étranger. J'avais un contrat local. Quand je suis rentrée en France, les HR d'ici ne voulait pas en entendre parler donc les HR en Asie avaient fixé une date limite pour rembourser le restant du ( fin juin). Entre temps j'ai démissionné et mon contrat va se terminer en Juillet.

J'ai reçu un email de mes HR ( ceux de France) aujourd'hui ou ils me disaient qu'ils allaient retenir l'intégralité de mon salaire pour éponger cette dette, pareil en juin et juillet.

Je voulais savoir si ils pouvaient d'eux même retenir tout le salaire ?

-----  
Par osram

Pour qu'une saisie sur salaire soit effectuée il faut qu'elle soit ordonnée par un tribunal, ensuite il existe un barème des montants saisissables.

Un employeur ne peut de lui-même effectuer cette saisie et encore moins la totalité du salaire.

Prenez contact avec l'Inspection du travail.

-----  
Par ESP

Bonjour

Il s'agit bien d'une dette envers votre employeur, il peut retenir comme dit ci dessous

[url=https://sileas-avocats.info/quand-et-comment-l'employeur-peut-il-proceder-a-des-retenues-sur-salaire/#:~:text=La%20jurisprudence%20a%20admis%20la,par%20le%20Code%20du%20travail.]https://sileas-avocats.info/quand-et-comment-l'employeur-peut-il-proceder-a-des-retenues-sur-salaire/#:~:text=La%20jurisprudence%20a%20admis%20la,par%20le%20Code%20du%20travail.[/url]

-----  
Par Ahaoling

Merci pour vos réponses qui me rassurent un peu, sur un autre forum ils disaient qu'ils avaient le droit de prendre tous mes salaires.